



Confederaziun svizra

## Indications et observations sur la portée et l'application du principe de compétence universelle

### I. Définition

La Suisse comprend la compétence universelle comme le principe coutumier selon lequel un tribunal

y compris en l'absence de l'accusé sur le territoire de l'Etat du for. La Suisse, elle, adhère à la conception « conditionnée » ou « limitée » de la compétence universelle. L'exercice de la compétence universelle est soumis à deux conditions :

i) l'auteur présumé de l'acte se trouve sur le territoire suisse ;

ii) l'auteur présumé n'est pas extradé vers une autre juridiction compétente



POSTAL ADDRESS--ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS--ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

**EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL**